



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Commune de L'ILE ROUSSE
Séance publique du mercredi 05 novembre 2025 à 10h00

L'an deux mille vingt-cinq, et le mercredi cinq novembre à 10h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Angèle BASTIANI, Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 31.10.2025

Date de l'affichage : 31.10.2025

NOMBRE DE MEMBRES AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL : 22		
QUORUM : 12		
Présents	Absents	Pouvoirs
12	10	4

Présents : BASTIANI Angèle, ANTOLINI Clémentine, BOTEY Patrick, CANANZI Ange, COSTA Jean-Luc, ESCOBAR-SANTINI Alexandra, GUERRINI Antoine, MARCHETTI Pascal, ORSINI José, PAOLACCI Virginie, POZZO DI BORGO Annick, PROFIZI-PELISSIER Martine.

Absents : ACQUAVIVA Stella, BASCOUL Pierre-François, BATAILLARD Camille, CAPINIELLI Marie-Josèphe DARY Blaise, FRANCISCI Paul-Antoine, GENUINI Benjamin, GUIDICELLI Paul, GUIDONI Martine, LEMAIRE Joséphine

Ont donné pouvoir :

- BATAILLARD Camille à BOTEY Patric
- GENUINI Benjamin à ORSINI José
- GUIDONI Martine à PROFIZI-PELISSIER Martine
- LEMAIRE Joséphine à POZZO DI BORGO Annick

Le quorum étant atteint, **M. Patric BOTEY** est désigné en qualité de secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 0892025 : Approbation du règlement d'attribution des subventions aux associations

Le Conseil Municipal,

Sur rapport de Madame le Maire,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 art.10 et 10-1 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat ;

Vu le décret n°2021-495 du 06 juin 2001 pris pour l'application de l'art.10 de la loi n°2000-321 du 12/04/2000 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1611-4, L.2121-29, L.2311-7 ;



Considérant l'importance de l'apport et du rôle des associations dites « loi 1901 » pour la vie locale et de la participation des citoyens à la vie de la cité.

Il est rappelé que les subventions (en nature ou en numéraire) ne peuvent être accordées par les collectivités territoriales que pour soutenir des actions, projets et/ou manifestations qui présentent un intérêt général pour la collectivité concernée, ou participer au financement global de l'activité de l'association à la condition que celle-ci présente un intérêt général.

Madame le Maire propose d'approuver un modèle de règlement d'attribution des subventions aux associations, document qui permettra d'instaurer davantage de transparence et d'équité dans le processus, et qui servira d'appui aux services lors de l'instruction des demandes de subventions.

Le contenu de ce règlement sera mis en œuvre à compter du 1er janvier 2026.

**Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,
La proposition est mise aux voix,**

Ont voté pour : 16

Ont voté contre : -

Se sont abstenus : -

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ADOPOTE le projet de règlement d'attribution des subventions aux associations tel qu'annexé à la présente délibération, pour une mise en œuvre à compter du 1er janvier 2026 ;

PRECISE que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association ;

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia, (villa Montepiano 20407 BASTIA via l'application « Télerecours citoyens » accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'Etat.

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site de la mairie de L'Île-Rousse, pendant le délai de deux mois.

Visa Contrôle de Légalité

**Séance du 05 novembre 2025
Délibération N° 0892025
Approbation du règlement d'attribution des
subventions aux associations**

Le Maire
Angèle BASTIANI



Le secrétaire de séance
Patric BOTEY

